sieurs de l'autre côté veulent arrêter la discussion en même temps qu'empêcher tout amendement. C'est là leur but!

L'Hon. M. BROWN—Si l'hon. député d'Hochelaga avait attendu que j'eusse fini ma phrase, il aurait vu que je ne voulais rien dire de semblable. Quant à la motion principale, les honorables messieurs peuvent parler tant qu'ils voudront. Tant que la chambre n'aura pas décidé que le temps est arrivé de prendre le vote sur cette propo-

sition, ils peuvent parler.

L'Hon. J. S. MACDONALD-Merci! L'Hon. M. BROWN-Comme de raison, personne ne peut les en empêcher, et, en ce qui me concerne, je puis assurer à l'hon. député de Cornwall que je n'ai nullement le désir de l'empêcher, ou d'empêcher aucun autre membre d'être entendus autant qu'ils le voudront Mais, depuis le commencement de ces débats, nous avons constamment vu soulever des questions incidentes, et les mêmes députés se lever à chaque séance et faire de longs discours sur ces questions, dans le but de "tuer le temps," à un degré dont nous n'avons jamais été témoins auparavant, j'ose le dire, ni dans cette chambre ni dans aucun autre corps législatif. Et il est évident que, si la question préalable n'était pas posée, nous verrions ces débats se continuer sur une soule d'amendements, et que cette discussion serait prolongée à un point qui empêcherait complétement le prompt accomplissement des grandes fins pour lesquelles ce gouvernement a été formé. (Ecoutez! écoutez!)

L'Hon. M. EVANTUREL-Comme l'un des amis de l'administration actuelle, je dois dire que je suis surpris de la conduite et de la position extrêmes dans laquelle le gouvernement veut se placer. Pour ma part, je suis en faveur du principe de la confédération, et l'un de ceux qui croient qu'avec ce principe on peut sauvegarder et préserver les droits et les libertés de chacune des parties contractantes; mais, d'un autre côté, je suis d'opinion, et je ne me le cache pas, qu'on peut facilement avec co même principe mettre en danger et faire disparaître entièrement ou à peu près les droits et les priviléges d'un état partie à cette confédération. Tout dépend donc des conditions du contrat. Comme ami de l'administration, je comprends, autant que qui ce soit, qu'une confédération quelconque et surtout une confédération comme celle que l'on nous propose

de compromis, et sous ce rapport, M. l'ORA-TEUR, je n'ai peut être pas besoin de lo déclarer ici, je suis prêt et disposé à aller dans co sens aussi loin qu'il est possible de le faire. Je suis aussi un de ceux qui, lorsqu'il s'agira d'unir sous l'égide d'un gouvernement fort et stable les différentes provinces de l'Amérique Britannique du Nord, alors que j'y verrai l'intérêt général, prêteral cordialement mon appui à tous ceux qui voudront établir un parcil gouvernement: je serai toujours prêt à les rencontrer à mi-chemin; mais, lorsque la question se présente aujourd'hui d'une manière toute différente, et qu'en conséquence des évènements qui ont été annoncés hier en chambre, la constitution qu'on propose ne semble intéresser maintenant que les provinces du Haut et du Bas-Canada; je dis, M. l'ORA-TEUR, que le compromis entre les différentes provinces n'existant plus, nous ne sommes plus tenus d'être aussi généreux. Je dis que si l'on admet que le Nouveau-Brunswick, par sa répudiation récente, et la Nouvelle-Ecosse, l'Île du l'rince-Edouard ne forment plus partie au contrat passé entre les provinces, et qu'il ne s'agit plus aujourd'hui que de demander à l'Angleterre des changements dans la constitution au profit des deux Canadas, je dis que les conditions sont tout à fait changées pour nous, (écoutez ! écoutez!), et qu'en conséquence, je suis moins prêt à permettre au gouvernement qu'il aille présenter en Angleterre comme base de notre future constitution, les résolutions telles que nous avons été obligés de les accepter dans des conditions très désavantageuses. Je dis, sans hésiter, que la position prise dans cette occasion par le gouvernement est une position dangéreuse pour lui et pour ceux qui désirent l'appuyer dans la passation d'un bon projet de confédération. Si je comprends bien, l'intention du gouvernement en proposant la question préalable est de mettre ainsi ses amis dans la position extrême de ne pouvoir apporter aucune modification au plan. Dans notre nouvelle position, nous allons done dire à l'Angleterre que nous avons été obligés de faire telle et telle concession pour en arriver à une entente; que les autres provinces se sont retirées du contrat, malgré ces concessions onéreuses et ces compromis que nous avons été obligés de faire et qui n'ont pas été acceptés par les autres partis au contrat, et que nous venons cependant lui demander de formuler notre constitution d'après les mêmes aujourd'hui, ne peut avoir lieu qu'au moyen | conditions onéreuses que nous avions accep-